

MARINÉS

VALORISE LE PATRIMOINE
DE SON CENTRE-BOURG

SOMMAIRE

1. QUELQUES GRANDES ÉTAPES

2. L'ÉGLISE

3. L'ORATOIRE

4. LE PAVILLON CARRÉ

5. LA MAIRIE

6. LA PLACE

7. AMÉNAGEMENT FINAL
DU CENTRE-BOURG

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2024

8. LA VÉGÉTALISATION

9. INVESTISSEMENT DES
ENTREPRISES

10. APPROPRIATION
DU RÉAMÉNAGEMENT
PAR LES MARINOIS

VILLE DE
MARINÉS

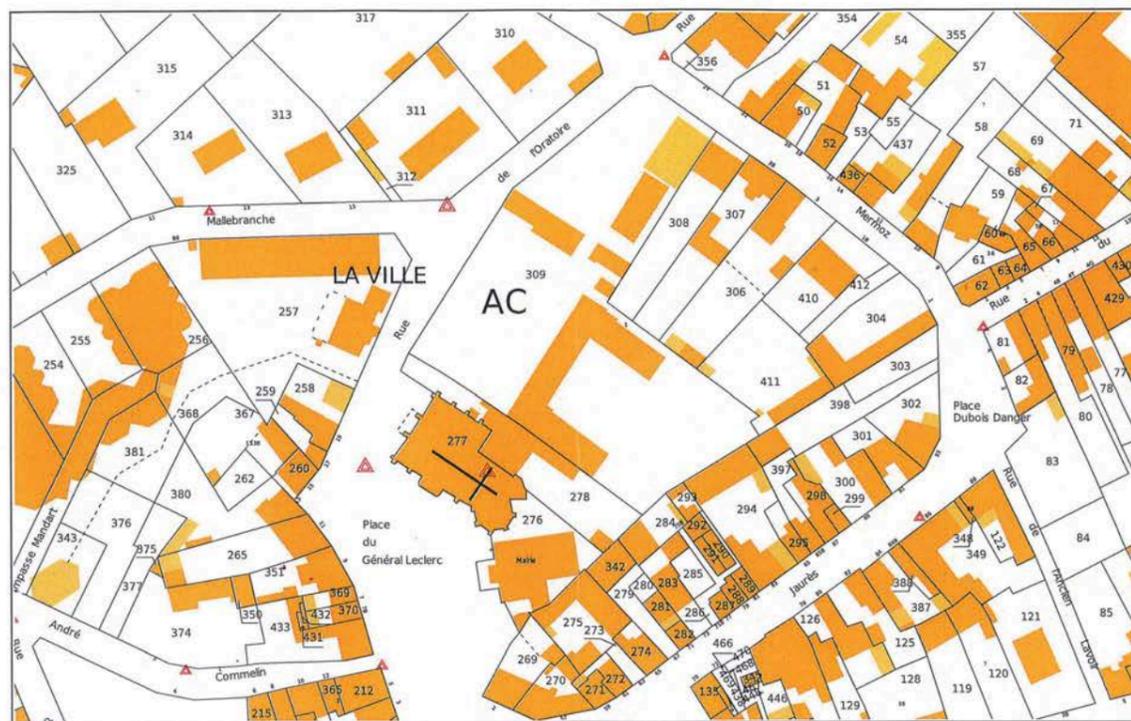




CENTRE-BOURG SUR LE CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1830



CENTRE-BOURG VERS 1960



CENTRE-BOURG SUR LE CADASTRE ACTUEL



CENTRE-BOURG APRÈS 1983



PHOTO AÉRIENNE IGN DE 2021

Photo consultable sur la grande table



CENTRE-BOURG ACTUEL

2. L'ÉGLISE

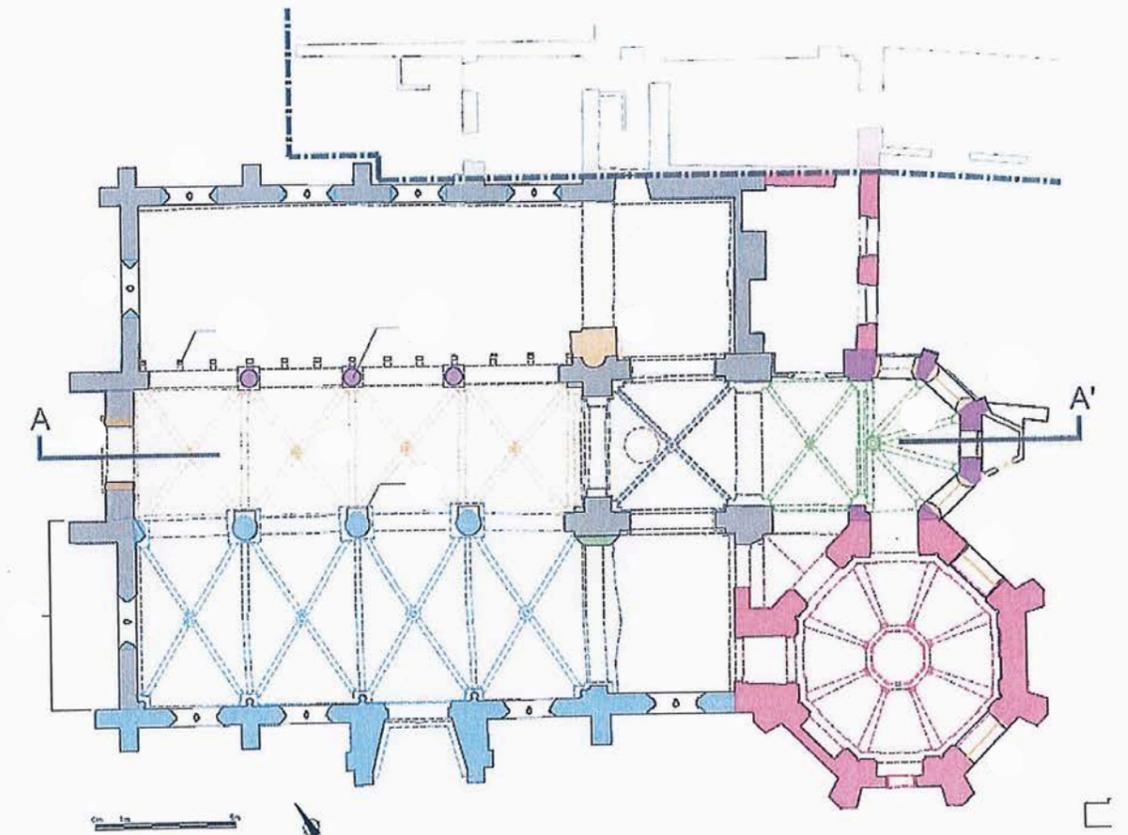
L'église de Marines est construite à l'emplacement d'une simple petite chapelle du XI^{ème} siècle puis d'une première église consacrée et dédiée à Saint Rémi en 1256 par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. De l'époque romane, il ne reste que peu de vestiges : modillons sur le chevet et deux chapiteaux réemployés lors de la reconstruction de l'église détruite pendant la Guerre de Cent Ans vers 1435 par les troupes anglaises.

L'église est reconstruite en partie, dans le style gothique (nef, bas-côté, chœur tripartite voûté d'ogives), grâce au don de l'archidiacre du Vexin, Guillaume Germain, qui résidait alors à Marines.



Val d'Oise
MARINES
Eglise Saint-Rémi (I.S.M.H. et Cl.M.H.)
Etude préalable aux travaux de restauration
Arch-R Riccardo Giordano

PRINCIPE DE REPERAGE CHRONOLOGIQUE DES PARTIES DE L'ÉGLISE



Plan de repérage – Plan du rez-de-chaussée

LEGENDE

Chronologie de la construction

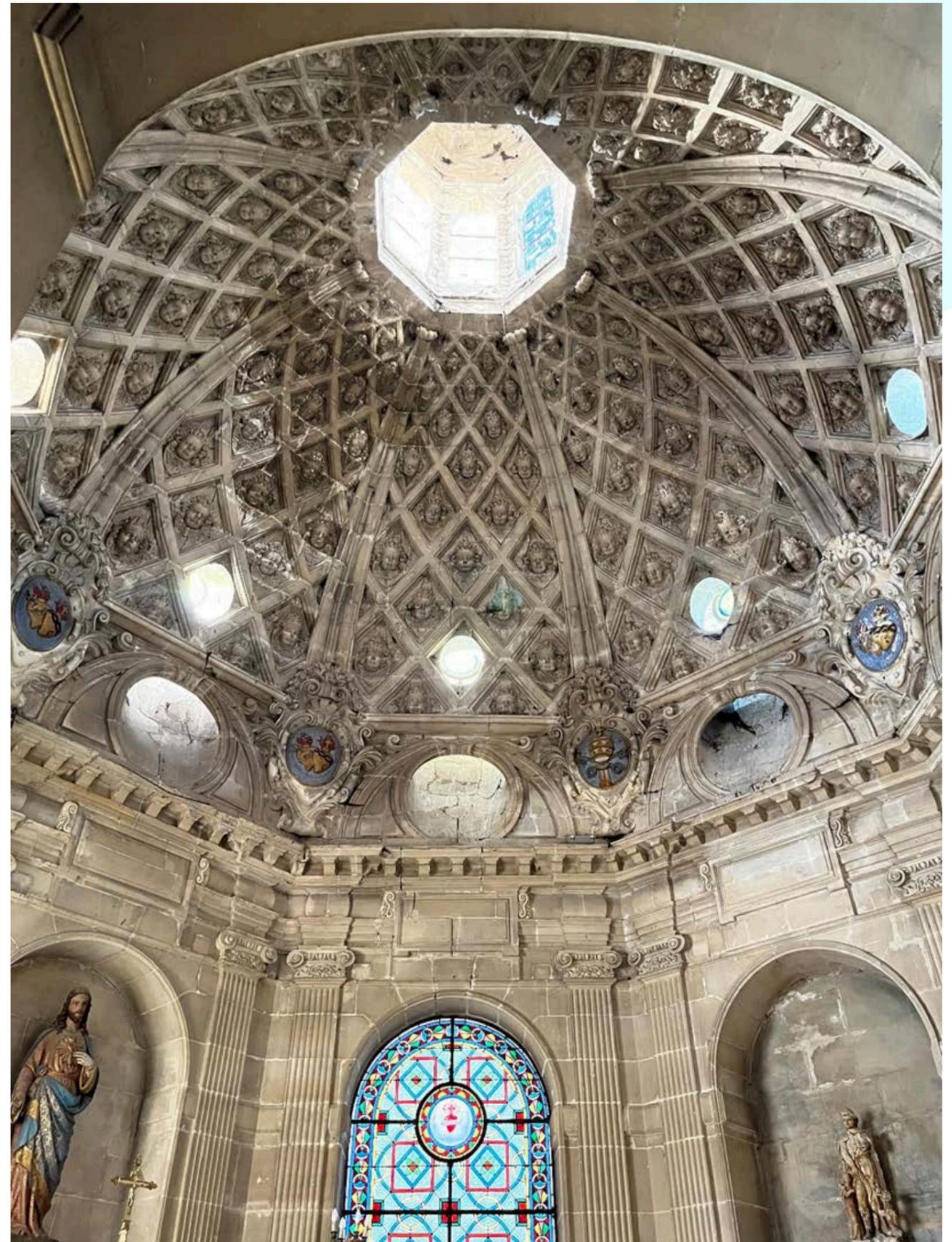
	XII ^{ème} siècle
	XVI ^{ème} siècle
	XVII ^{ème} siècle
	XVIII ^{ème} siècle
	XIX ^{ème} siècle
	XX ^{ème} siècle
	Date Inconnue (avant XVI ^{ème} siècle)

Limite d'étude

Vers 1620, le seigneur de Marines, Nicolas Brulart de Sillery qui assure des fonctions importantes, notamment celle de Garde des Sceaux du roi Henri IV, poursuit la reconstruction de l'église en ajoutant à l'angle sud-est une chapelle funéraire, dédiée à Saint Roch.

Œuvre vraisemblablement de Nicolas Lemercier, l'édifice octogone est coiffé d'une coupole de pierres divisée en caissons et décorée également de mascarons et de têtes d'anges. La voûte est couronnée par un lanternon qui apporte de la lumière naturelle. Ainsi le maître d'œuvre a réussi à mettre en scène et avec plusieurs décennies d'avance sur son époque, la lumière de la grâce divine.

D'après Riccardo Giordano, architecte en chef des Monuments Historiques, ce chef d'œuvre préfigure de manière étonnante les recherches sur l'éclairage indirect des voûtes par Mansart et d'une certaine manière, sur la composition des décors des voûtes à motifs des caissons et nervures par Le Bernin.



La chapelle est construite sur une crypte voûtée soutenue par un pilier central. Elle abritait les tombeaux de la famille Brulart de Sillery, lesquels ont été détruits au moment de la Révolution.



L'église, qui était inscrite au titre des Monuments Historiques à l'exception de la chapelle funéraire, classée, vient d'être classée (12 janvier 2024) en totalité Monument Historique afin d'harmoniser sa protection au plus haut niveau en raison de sa place importante dans le corpus des églises Renaissance du Vexin.

En plus de la reconnaissance architecturale, le classement va donner des moyens financiers supplémentaires qui vont permettre à la commune de lancer un véritable programme pluriannuel de travaux en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Marines ASEM, pour redonner tout son lustre à son église.

En complément des subventions à venir, le recours à la Fondation du Patrimoine permettra de lever des fonds déductibles des impôts des donateurs. Une première collecte de dons pourra ainsi être organisée courant 2025, en choisissant sans doute comme premier objectif la restauration du porche Renaissance.

Arrêté n° 1 portant classement au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Rémi située à Marines (Val-d'Oise)

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté en date du 16 juin 1926 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Rémi à Marines (Val-d'Oise) ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin 1981 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancienne chapelle funéraire de l'église Saint-Rémi à Marines (Val-d'Oise) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 octobre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2022, portant adhésion au classement de la commune de Marines ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'église Saint-Rémi à Marines (Val-d'Oise) dans sa totalité présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison de la qualité de l'architecture et des décors de ses parties reconstruites aux XVI^e et XVII^e siècles, en particulier de son exceptionnelle chapelle funéraire italianisante déjà classée, de son portail sud richement sculpté, et de ses collatéraux nord et sud, lui conférant une place importante dans le corpus des églises Renaissance du Vexin, et qu'il convient en conséquence d'en harmoniser la protection au plus haut niveau,

Arrête :

Article 1^{er} : Est classée au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Rémi, située place du Maréchal-Leclerc à Marines (Val-d'Oise), sur les parcelles n° 277 et n° 278 de la section AC du cadastre, d'une contenance respective de 5a 55ca et 6a 50ca, à l'exclusion des locaux du presbytère situés au-dessus de la chapelle de la Vierge et de la sacristie, telle que figurée sur les plans annexés au présent arrêté, et appartenant à la commune de Marines, identifiée sous le numéro SIREN 219 503 703, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription et de classement au titre des monuments historiques en dates du 16 juin 1926 et du 19 juin 1981 susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la maire de la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

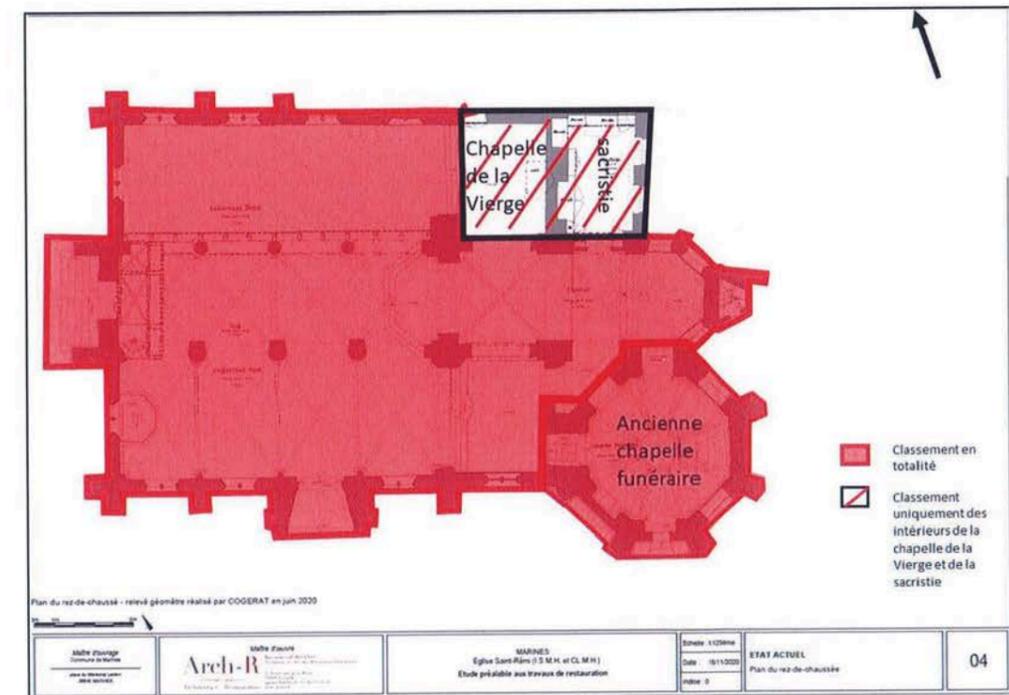
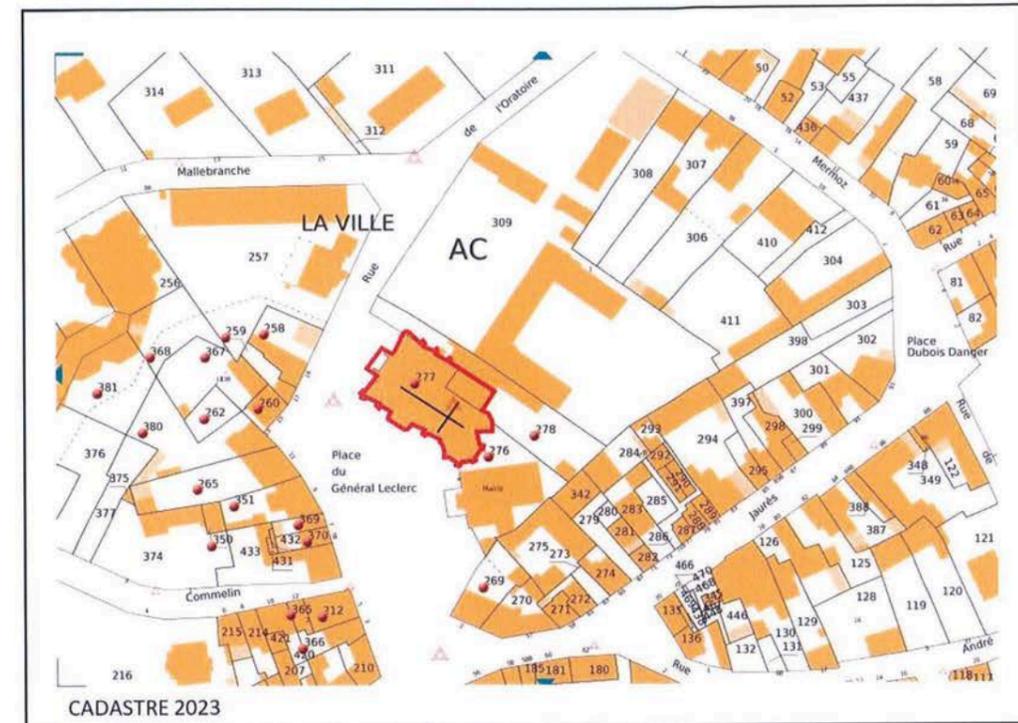
Article 4 : Le préfet de la région Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 12 janvier 2024

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

ORIGINAL DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2024



Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

ORIGINAL DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2024

Éléments remarquables

Quelques-uns des éléments remarquables de l'église sont rappelés ici, ils ont tous fait l'objet d'une exposition détaillée lors des Journées Européennes du Patrimoine **2022**.



- La cloche du XII^{ème}/XIII^{ème} siècle, une des plus anciennes de France.



- La statue de Saint Roch, pierre polychrome du XVI^{ème} siècle, avec ses attributs : bubon, chien, ange, tenue de pèlerin (le bâton a disparu).



- L'horloge Renard

- Une horloge ancienne, des XVI^{ème} ou XVII^{ème} siècles, dite à cage, et une du XIX^{ème} siècle, "Renard", découvertes dans les combles de l'église.

- La plaque commémorative du XVII^{ème} qui rappelle que le 25 mars **1624** Saint Jean d'Eudes, oratorien et fondateur de la congrégation sacerdotale de Jésus et Marie, y "fit le vœu de servitude perpétuelle à Jésus et Marie".

- Une dizaine de stalles en chêne du XVII^{ème}, contemporaines de l'installation des Pères de l'Oratoire de Marines, premier établissement de cet ordre fondé en **1611** par la volonté du pape Paul V et l'action du cardinal Pierre de Bérulle.

- La peinture d'inspiration italienne, du XVII^{ème} siècle, représentant la "Flagellation du Christ".

- Une paire de candélabres du XIX^{ème} siècle, copie d'un modèle de la fin du XVII^{ème}.



- L'orgue construit vers **1833** par le facteur d'origine anglaise John Abbey. Alexis Chauvet, natif de Marines, découvrit sa vocation de compositeur sur cet instrument. Il est classé Monument Historique depuis **1982**.

3. L'ORATOIRE

Le prieuré Saint Rémi de Marines, dépendant de l'Abbaye Saint Vincent de Senlis, a été fondé à l'époque du roi Louis VI le Gros aux environs de l'an 1130. Ce prieuré d'Augustins prospéra durant plusieurs siècles, à la faveur des seigneurs des environs, qui lui abandonnèrent de nombreuses terres et dîmes.

Quelques vestiges de l'ancien prieuré ont été découverts lors des fouilles menées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) en octobre 2018.



FAÇADE EST, ARRIÈRE DE L'ORATOIRE

FAÇADE OUEST AVANT,
VUE DEPUIS LA RUE DE L'ORATOIRE

A l'aube du XVIIème siècle, le prieuré et l'église de Marines étaient bien mal desservis par les chanoines du prieuré. C'est cette décadence générale des ordres monastiques anciens qui poussa à en fonder de nouveaux, sur des bases plus saines. Ainsi le cardinal Pierre de Bérulle (1575 - 1629) entreprit dès 1611 de fonder l'ordre des Révérends Pères de l'Oratoire, en s'attachant des hommes plein de foi et de zèle, dans le but de former une communauté de prêtres destinés à donner l'exemple de la perfection chrétienne, sans toutefois prononcer de vœux spécifiques contrairement à l'ordre rival des Jésuites ... Il contribua également à l'introduction du Carmel en France, en particulier celui de Pontoise.

Nicolas Brulart de Sillery, seigneur de Marines, Chancelier de France et de Navarre auprès d'Henri IV, se retira dans ses terres de Marines et entreprit de réformer le prieuré. Il rencontra de nombreuses difficultés mais obtint le rattachement du prieuré à l'Oratoire de Paris, avec l'accord du roi Louis XIII.

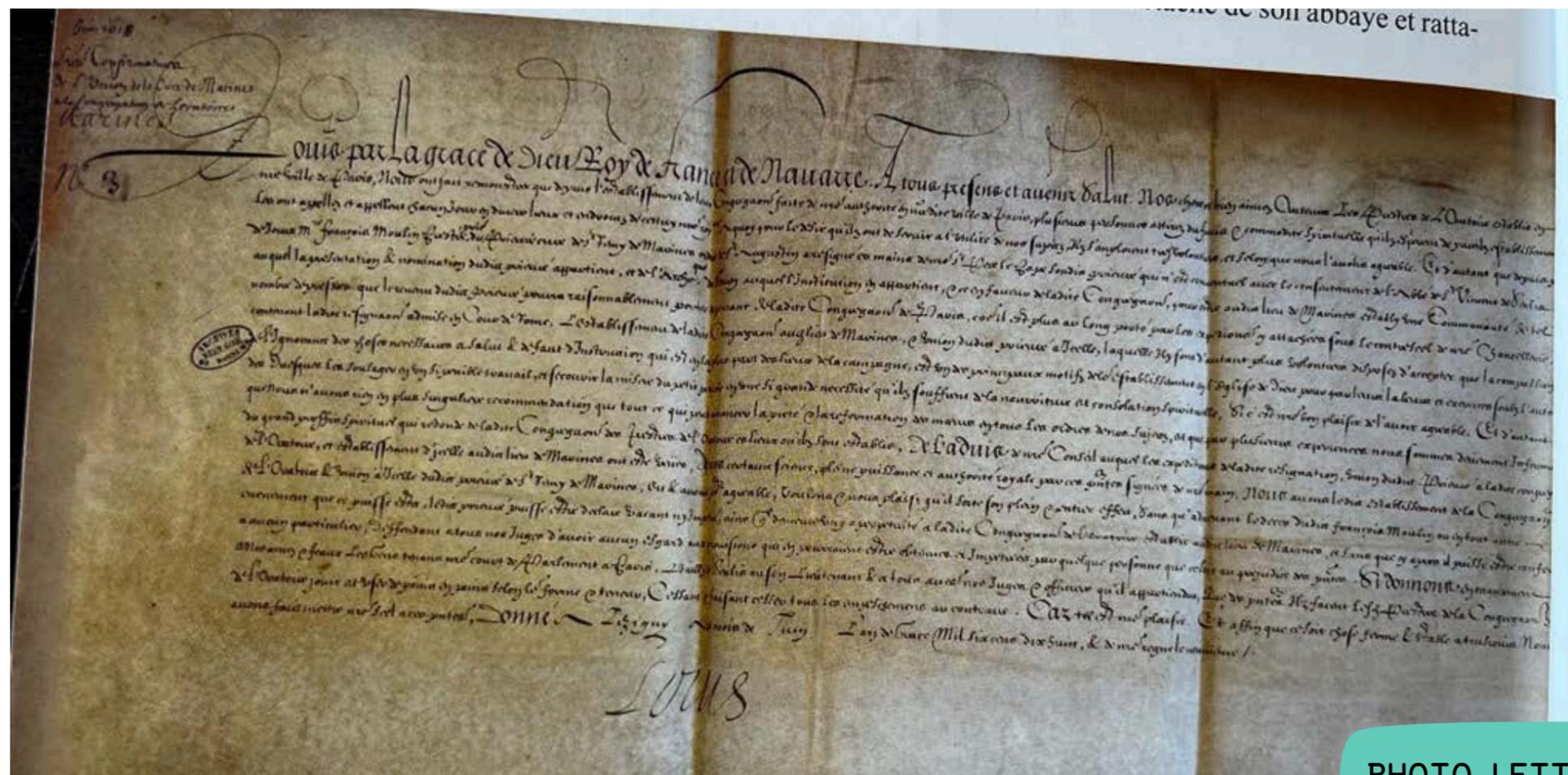


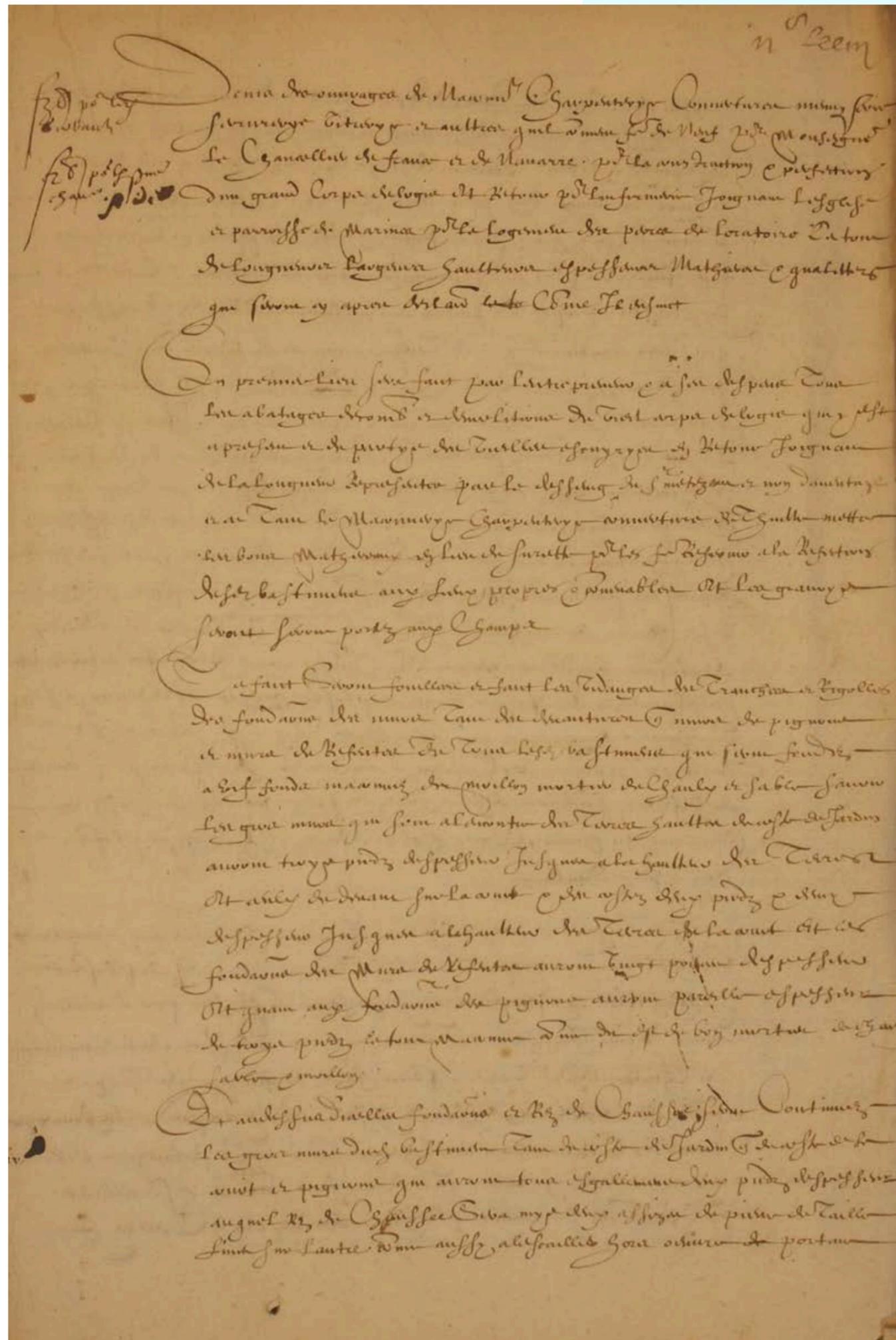
PHOTO LETTRES PATENTES DU ROI LOUIS XIII EN 1618

Les Oratoriens sont ainsi attestés à Marines dès **1618**, et se seraient installés dans le prieuré. Le bâtiment de l'Oratoire a "remplacé" le bâtiment du prieuré comme en témoigne des restes de mur trouvés lors des fouilles archéologiques.

Le nouveau bâtiment de l'Oratoire fut rapidement construit (en 2 ans) grâce au seigneur de Marines Nicolas Brulart de Sillery, suivant les plans de l'architecte Clément Métezeau. Marines fut pendant quelques années une école ecclésiastique de premier ordre, en lien sans doute avec le renouveau religieux dans la région et le Carmel de Pontoise. Puis elle devint une maison de retraite pour les Oratoriens.

ARCHIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION
DE L'ORATOIRE EN 1620
(ORIGINAL DE LA PREMIÈRE PAGE SUIVI
DE LA TRANSCRIPTION DE L'ENSEMBLE)

La transcription est consultable dans
le livret disponible sur la grande table

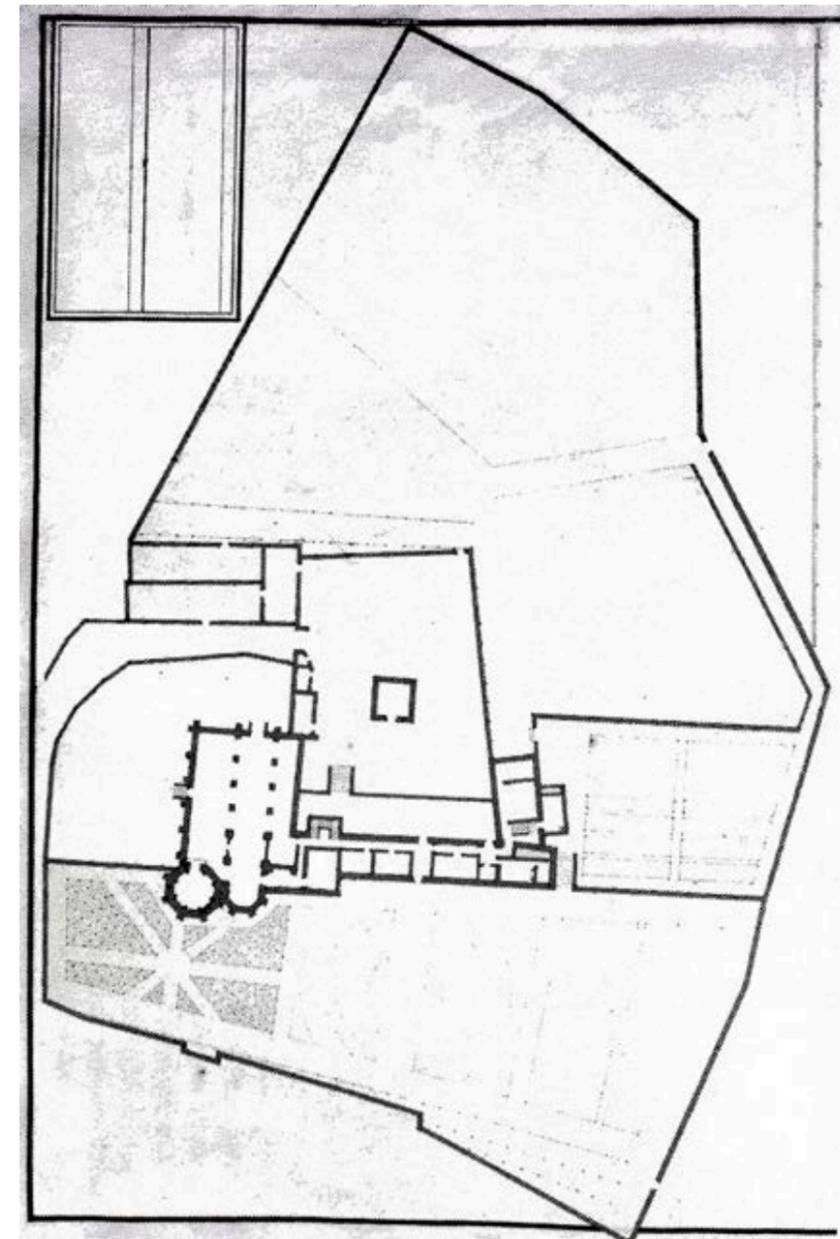


Après la construction supplémentaire du pavillon carré, vers 1670, le marquis François de Créquy, seigneur de Marines et maréchal de France, accorda à l'Oratoire la permission d'établir une fontaine dans son enclos.



EMPLACEMENT DU Puits

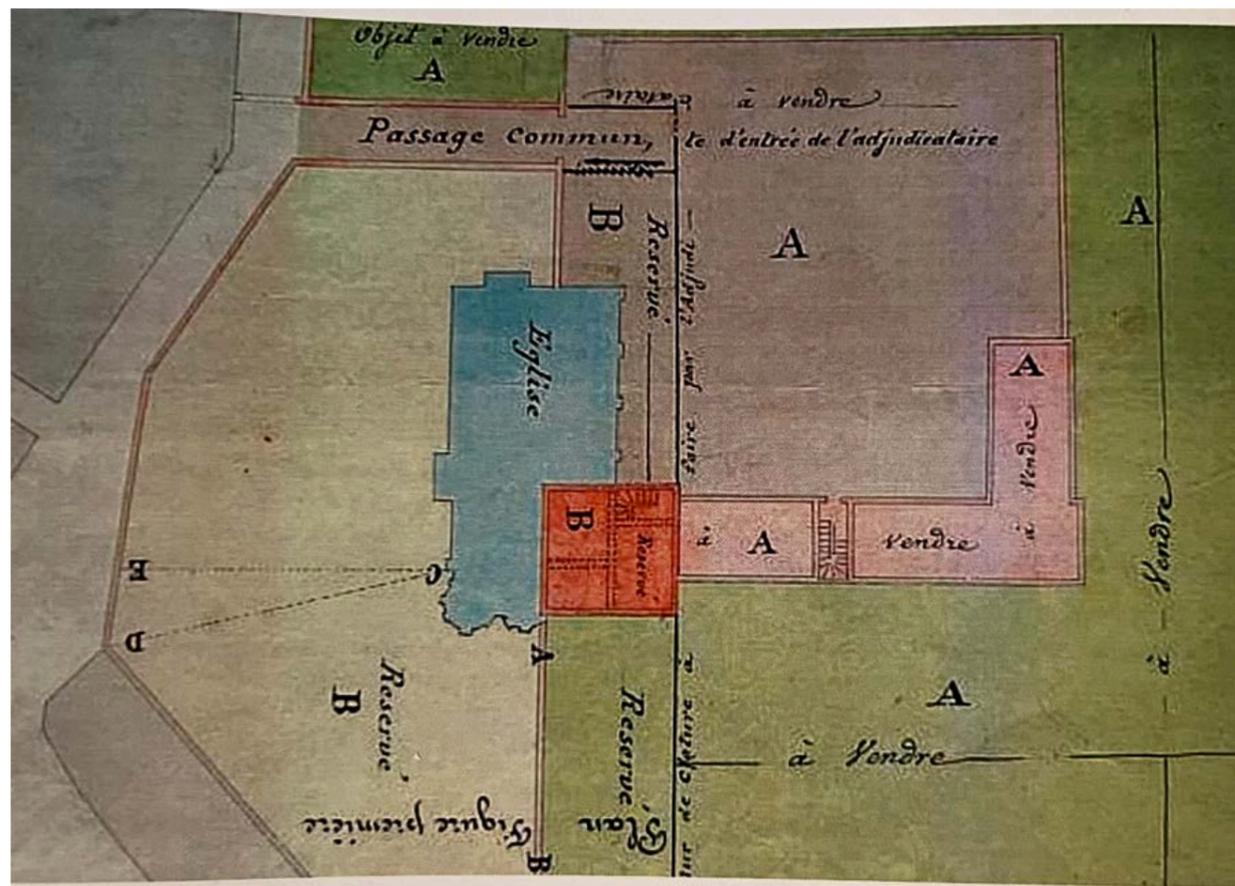
Selon une déclaration censière de 1760, l'Oratoire de Marines consistait alors en une maison avec salle, cuisine et autres lieux par bas, chambres et greniers au-dessus, couverts en tuiles, colombier à pigeons, cour haute et basse avec charterie, écurie, grange, porte cochère, jardin devant et derrière. Le tout était exempt de tous droits seigneuriaux.



PLAN ORATOIRE DE MARINES À LA FIN DU XVIIÈME OU AU DÉBUT DU XVIIIÈME (SOURCES : SHAPVOV)

En 1681 il est mentionné un colombier de forme carrée sis dans la cour du prieuré qui servait aux Oratoriens à asseoir leur droit féodal contre le seigneur de Marines (d'après l'historien Georges Veyret).

La fin de l'Ancien Régime fut marquée par des procès sans fin entre l'Oratoire et le seigneur de Marines, Louis de Gouy d'Arsy. Puis après la Révolution et la dissolution de l'Ordre, l'Oratoire, avec ses jardins et dépendances fut vendu comme Bien National le 29 germinal an II (18/04/1794).



PLAN DE L'ORATOIRE EN L'AN II

La partie en rouge sur le plan fut conservée pour loger la gendarmerie de Marines. Puis le reste de la propriété fut revendue vers 1820 à messieurs Jarry puis Cailleux puis Batardy.

Une description de l'Oratoire mis en vente en 1820 figure dans une Fiche de pré-inventaire conservée aux Archives Départementales du Val d'Oise :

C'est une maison consistant en bâtiments d'habitation, granges, écuries, vacheries, cour, terrasse, jardin et dépendances ... Elle est située près de l'église, à son entrée par un passage commun avec la maison presbytérale. Elle se compose :

- d'un principal corps de logis à droite en entrant dans la cour, avec aile sur la gauche de la face,
- d'une grande cour autour de laquelle sont les susdits bâtiments ; dans ladite cour est un puits,
- enfin d'un jardin d'agrément ensuite du principal corps de logis ; derrière les bâtiments des granges est un jardin potager, planté d'arbres fruitiers en espaliers et en plein vent, clos de murs en trois sens, il a une sortie sur le chemin de Neuilly ; puis un verger ensuite du potager et derrière le bâtiment des écuries, il est traversé par un ruisseau d'eau vive.



L'ÉGLISE ET L'ORATOIRE DE MARINES
AU CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1830

En 1884, Madame Batardy créa la première école maternelle dans l'Oratoire.

Ses héritiers cédèrent finalement l'Oratoire en 1924, pour un prix symbolique, à l'Association diocésaine de Versailles, qui y établit l'École Notre Dame du Bon Conseil, institution qui ferma en 1930, le bâtiment restant à l'abandon. La municipalité offrit à l'évêché d'acquérir l'Oratoire vacant en 1933 mais il n'était pas vendeur. Il appartenait donc toujours à l'évêché de Versailles quand il fut réquisitionné par les Allemands en décembre 1943 et occupé jusqu'à la Libération.

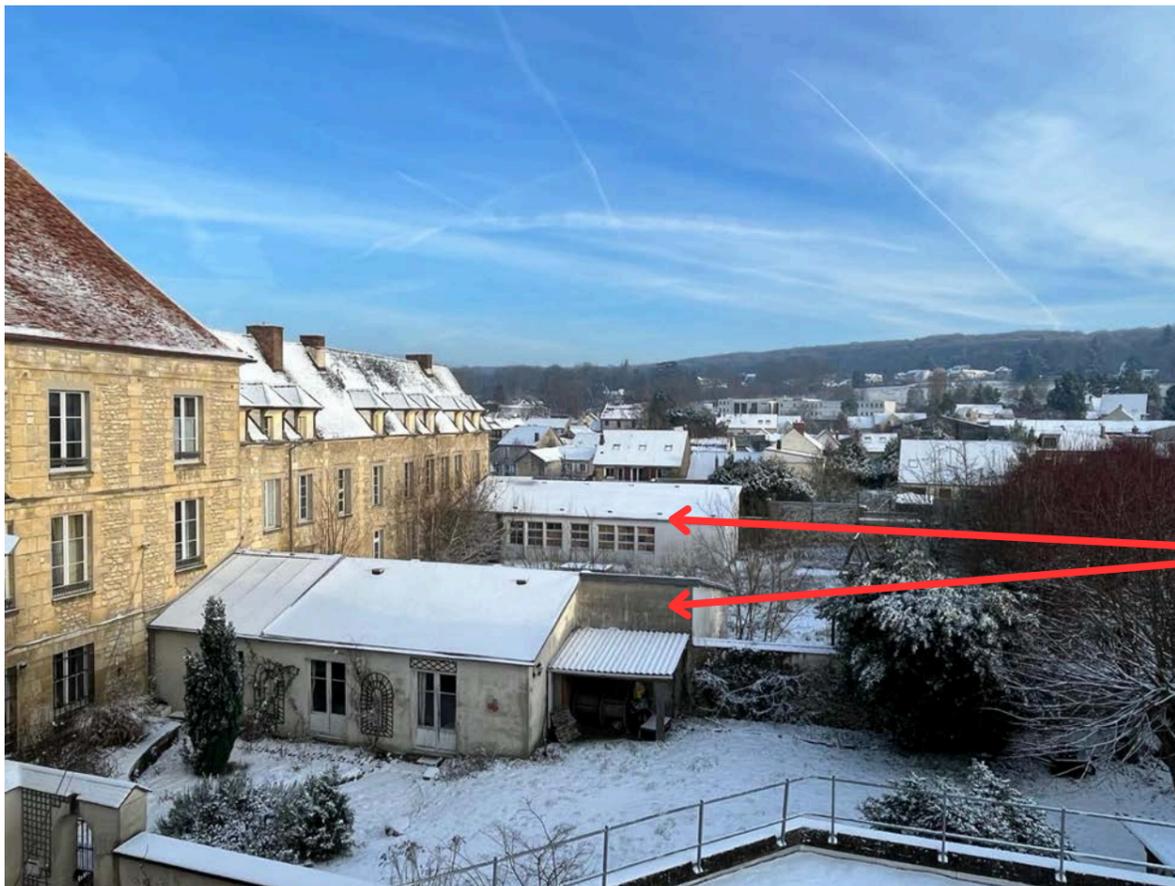
Après de grands travaux de réhabilitation, l'école de l'Oratoire de Marines se transforma en 1966 en Institut de Rééducation Psychothérapique. En 2005 l'établissement devint Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique. L'ITEP emménagea ensuite en 2014 à côté de la nouvelle Gendarmerie Chemin du Pont.

Finalement, la commune se porta acquéreur de l'Oratoire en juin 2017.

L'ORATOIRE D'AUJOURD'HUI À DEMAIN



A l'arrière, les deux extensions construites en 1966 vont être démolies pour que l'Oratoire et ses jardins retrouvent leur état historique, avec un accès facile au jardin de l'arrière encore inconnu de beaucoup de Marinois. Un projet de résidence pour personnes âgées avait été envisagé puis abandonné au profit de la future médiathèque de la commune. L'extérieur de l'exceptionnel bâtiment de 1620 sera conservé sans modification mais l'intérieur sera totalement réaménagé pour la recevoir. Y seront rassemblées la bibliothèque et ses activités connexes telles que ludothèque, Musée numérique, FabLab ...



Extensions

PERSONNAGES CÉLÈBRES LIÉS À L'ORATOIRE

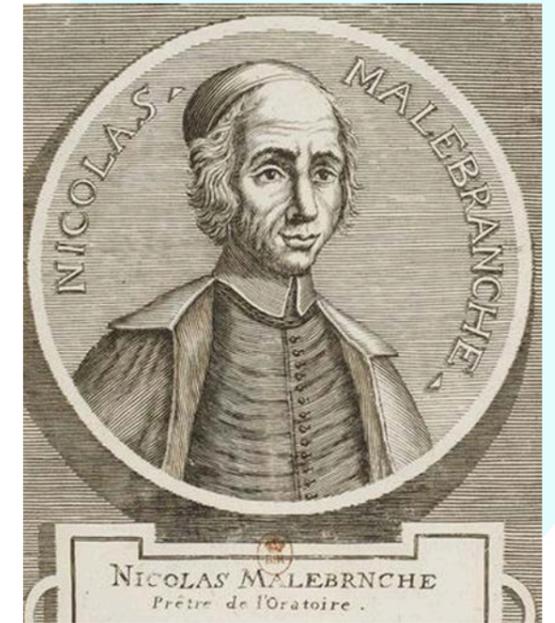
Le cardinal Pierre de Bérulle entreprit dès **1611** de fonder l'ordre des Révérends Pères de l'Oratoire.



Nicolas Brulart de Sillery, seigneur de Marines, fut à l'origine de sa fondation et de sa construction. Il avait été Chancelier de France et de Navarre auprès d'Henri IV.



Nicolas de Malebranche (1638 - 1715) y a séjourné en **1676** et travaillé une de ses œuvres « Les conversations chrétiennes ».



Jean-François Mandar, originaire de Grisy-les-Plâtres, fut reçu confrère à l'Oratoire de Paris en **1750**. Son neveu Michel Philippe Mandar, plus connu sous le nom de Théophile Mandar, est né à Marines, a participé aux grands événements de la Révolution et a été un des principaux chefs de la rébellion parisienne.

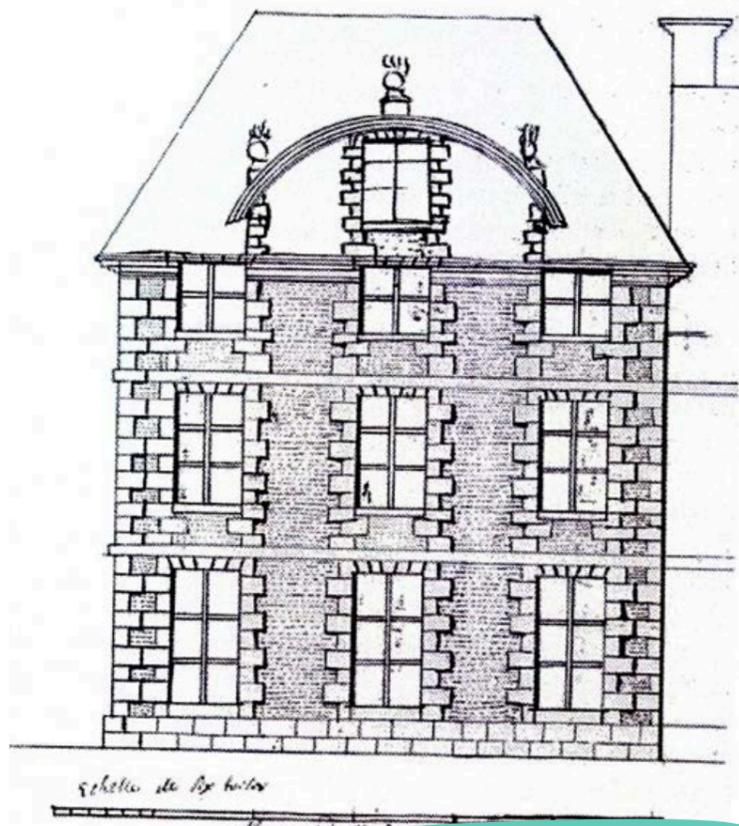


Jean-Jacques Rousseau y a séjourné également, herborisant dans les jardins attenants.

4. LE PAVILLON CARRÉ

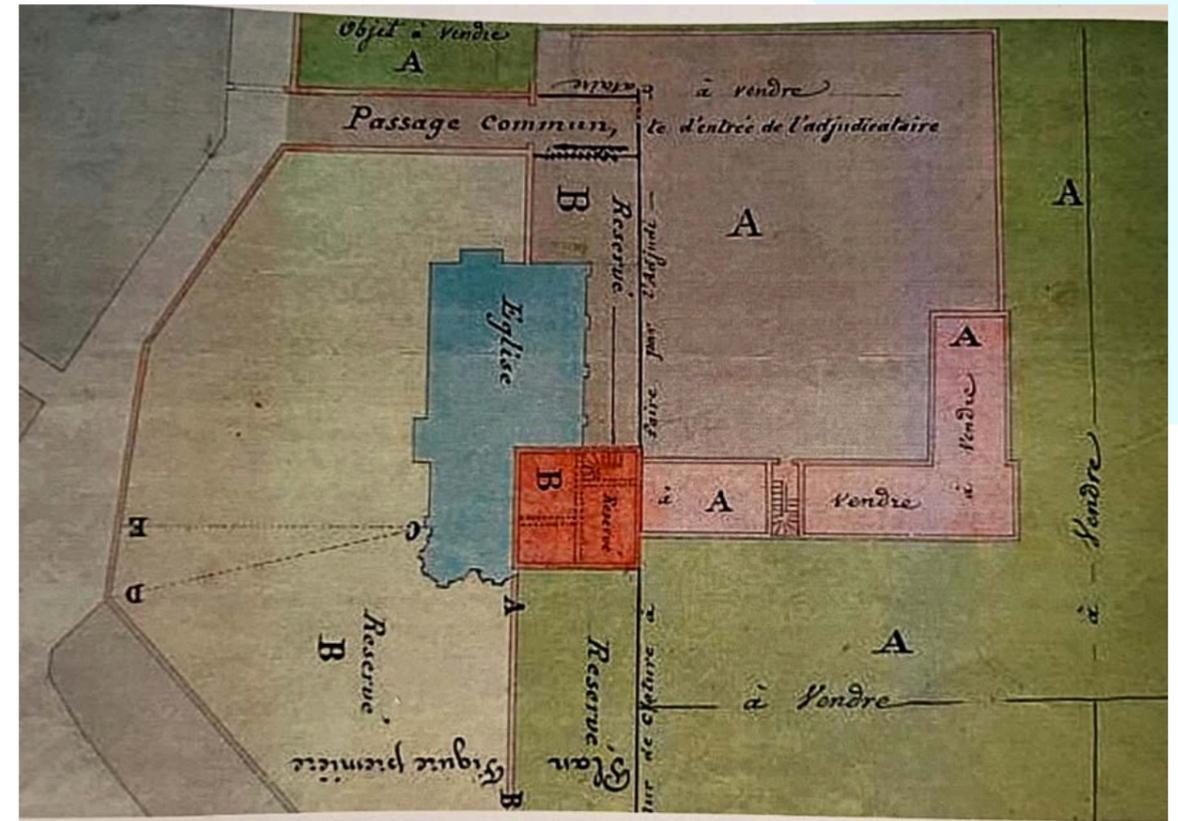
L'une des dernières grandes entreprises des pères de l'Oratoire à Marines fut sans doute vers **1670** la construction du pavillon carré situé entre le bâtiment principal de l'Oratoire et l'église. Une partie de ce pavillon, située au-dessus de la chapelle de la Vierge dans l'église, était alors destinée à devenir une bibliothèque.

Il a été construit par le maçon Michel Duchesne à la demande du prieur Etienne Bernier. Un fronton central sur l'arrière avait été proposé mais n'a finalement pas été réalisé.



FAÇADE ARRIÈRE INITIALEMENT PRÉVUE

PLAN DE L'AN II LORS DE LA VENTE DE L'ORATOIRE COMME BIEN NATIONAL LE 29 GERMINAL AN II (18/04/1794)



La Révolution mit fin à la présence des Oratoriens dont les propriétés furent vendues comme Bien National en l'**an II**.

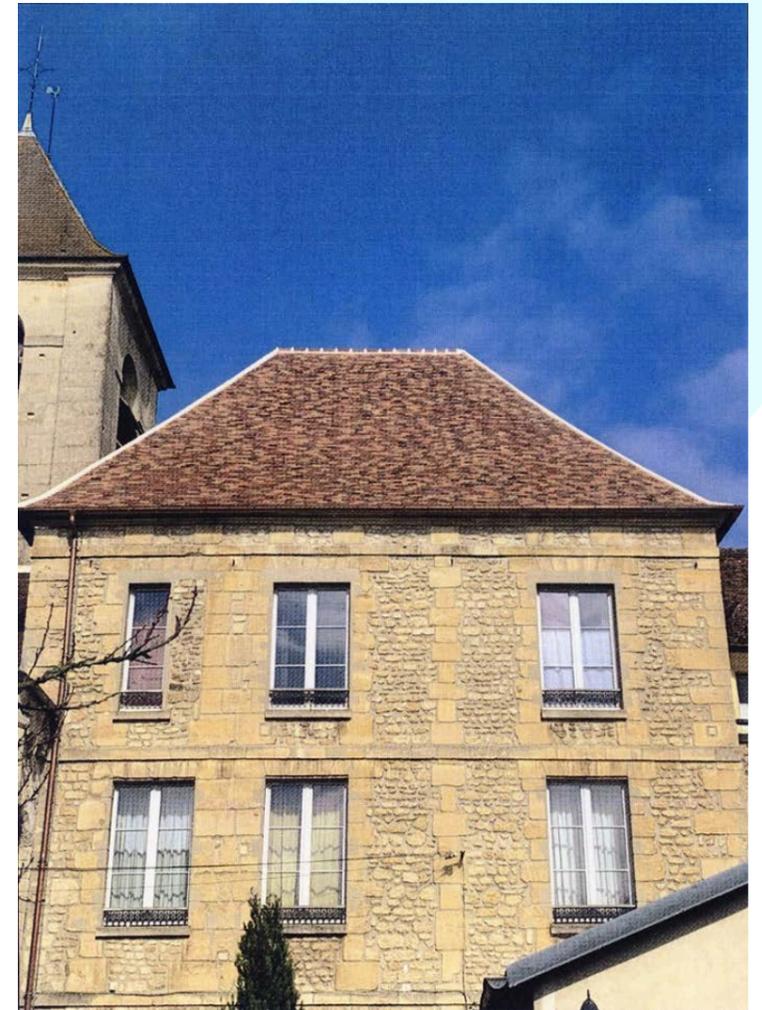
La partie en rouge sur le plan de l'**an II** devint gendarmerie jusque vers **1810**, date à laquelle celle-ci déménagea pour l'actuelle Place Cesbron. Elle accueillit alors le presbytère.

Une Fiche de pré-inventaire conservée aux Archives Départementales précise qu'un architecte M. de Rancé a été chargé d'organiser le logement du curé en **1793** dans une partie de l'ancien prieuré.

Le 17 nivôse **an XIII** (1805) fut construite une « cave en appentis » sur l'emplacement de la cuisine actuelle du presbytère, une trace en est visible sur le cadastre napoléonien.

NOUVELLES FENÊTRES

D'importants travaux de restauration des fenêtres, de la toiture et du plancher bas du comble du corps central du presbytère ont été réalisés en **2022/2023**. Ces travaux faisaient partie du contrat régional obtenu autour de trois opérations : les fenêtres, la toiture et le plancher bas du comble du presbytère, le réaménagement du centre-bourg, la réfection du terrain d'honneur du stade et de la piste cendrée. Le contrat régional a alloué pour le presbytère 193 200€ de subventions (140 000 € de la part de la Région et de 53 200 € de la part du Département), travaux qui se sont élevés à 348 355 € HT. Le coût réel pour la commune a donc été de 155 155 € HT. Les entreprises Vincent Tissier (fenêtres), Lelu (couverture), Bonnet et Fils (charpente), COPROM (maçonnerie), ont assuré l'ensemble de ces travaux.

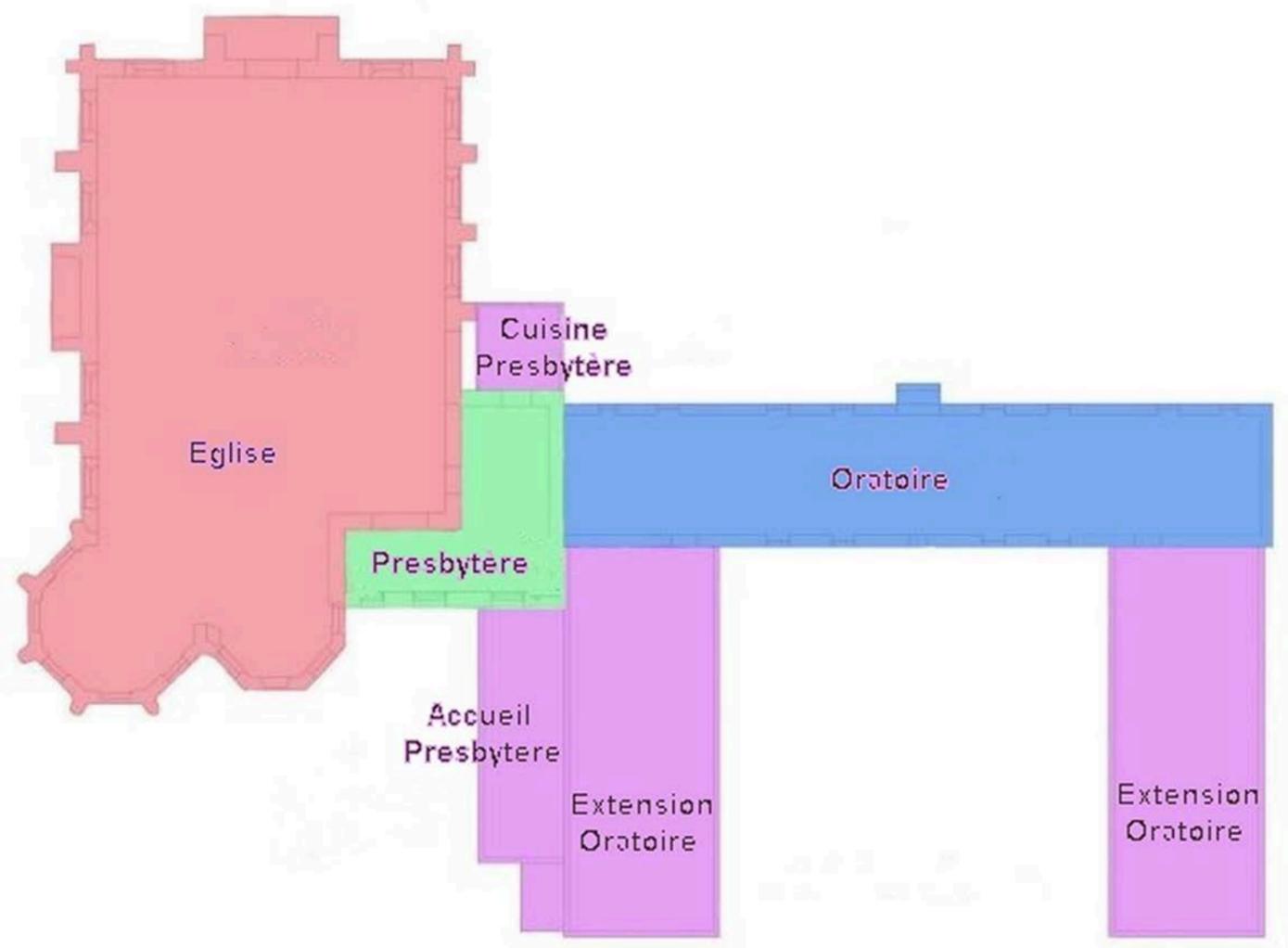


CHARPENTE

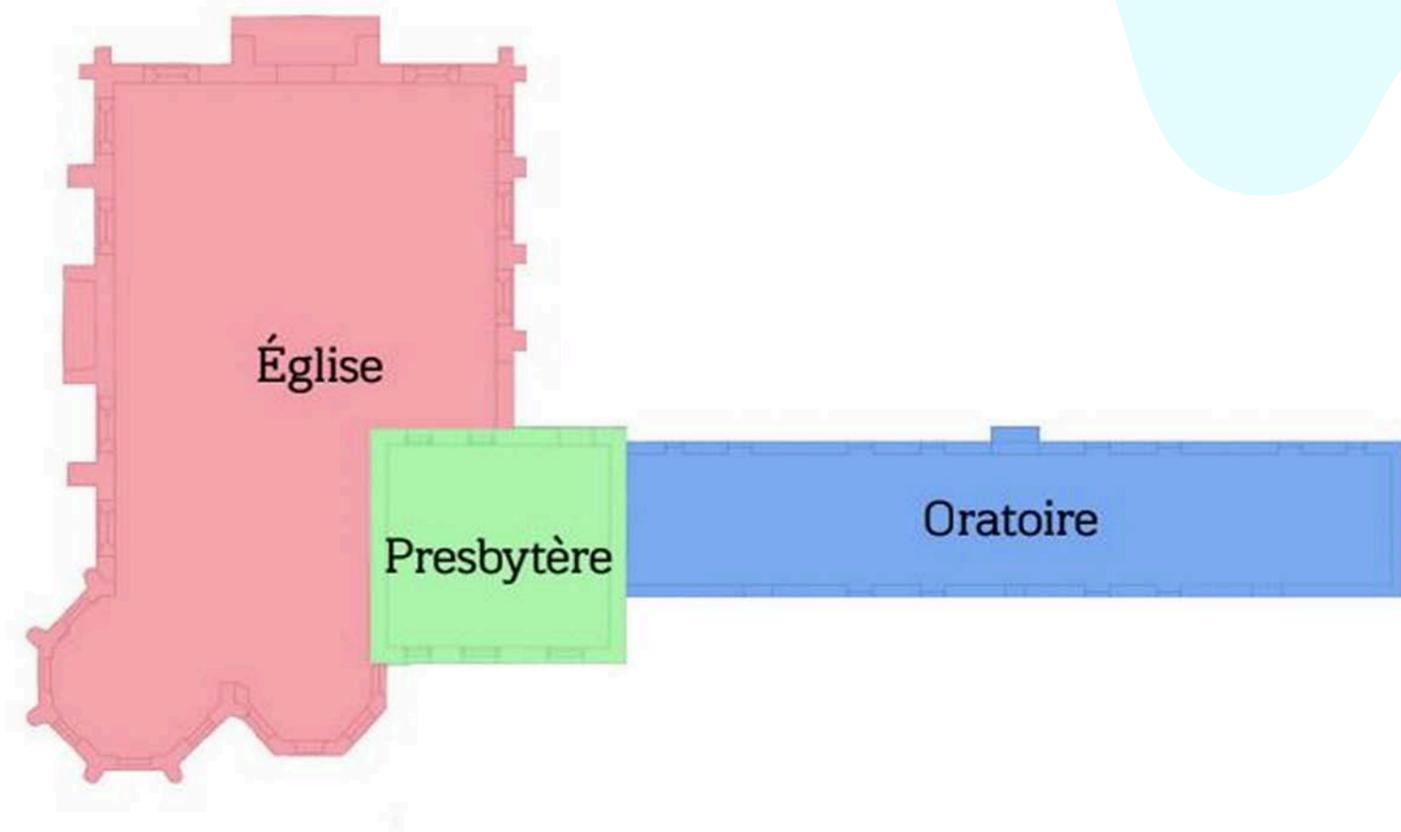


TOITURE





PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE MONTRANT L'IMBRICATION ÉGLISE/PRESBYTÈRE



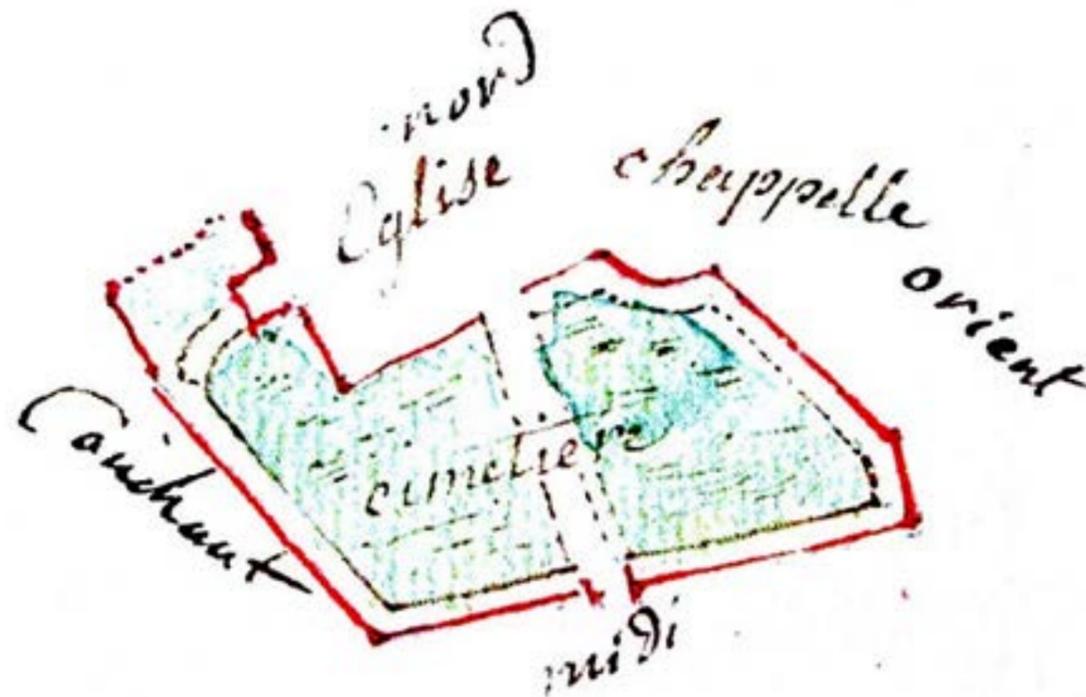
PLAN DU 1ER ÉTAGE MONTRANT L'IMBRICATION ÉGLISE/PRESBYTÈRE

5. LA MAIRIE

Les municipalités (tout comme les départements) ont été instaurées par le décret du 14/12/1789. Le premier maire de Marines fut Jean-Pierre Cailleux, notaire. Les communes furent remplacées par les municipalités en 1793. Le Directoire supprima les conseils municipaux et mit en place les « municipalités cantonales ». Le Consulat restaura les conseils municipaux et instaura les préfectures et sous-préfectures dont celle de Pontoise. Les maires n'étaient pas élus par leurs administrés mais nommés par les préfets. À Maître Cailleux succéda Emmanuel puis Athanase de Gouy d'Arsey qui fut élu en 1831 au premier suffrage universel instauré par la Monarchie de Juillet.

Dès 1832 pour des raisons de salubrité publique, aucune inhumation ne fut plus permise dans le cimetière attenant à l'église mais uniquement dans le nouveau cimetière rue du Goulet.

La décision de doter la commune de Marines d'un hôtel de ville digne d'un chef-lieu de canton fut prise en 1842, il fut construit sur la place de l'église pour recevoir la mairie, la justice de paix et l'école de garçons, selon les plans de l'architecte Volkers.



12
Le cimetière de Marines au XVIIIe siècle, devant l'église.



PLAN DE L'AN 6 (1798)

LE BLASON



Un « on-dit » non confirmé historiquement prétend que vers la fin du XIV^{ème} siècle, les bateliers mariniers naviguant sur la Seine et l'Oise avaient pour habitude de faire escale à Andrésy, au confluent des deux cours d'eau. En raison des liens entre les deux seigneuries de Marines et d'Andrésy, ils venaient séjourner dans le secteur renforçant ainsi, dans l'inconscient populaire, le nom de « Marines ». Ils seraient à l'origine du navire figurant sur le blason de la ville qui fut attribué officiellement à la commune de Marines par le Premier Consul, Bonaparte, en 1803.

Plus simplement, ces armoiries font partie des « armoiries parlantes », le nom de la ville évoquant la marine et pouvant expliquer le blason.



6. LA PLACE

Après la Révolution, le pouvoir a quitté le château donnant sur l'ancienne Place du Marché (actuelle Place Ernest Peyron) pour se rapprocher de la Place de l'Orme (actuelle Place du Maréchal Leclerc).

Aménagements successifs

En 1983, la municipalité a voulu réaménager la place. Un grand projet est alors imaginé et il est décidé de niveler la place naturellement en pente. Des emmarchements sont mis en place sur tout le pourtour de la place, rythmés par des jardinières en béton de grandes dimensions destinées à accueillir des buis. Tout l'espace central surélevé, devenu plat, est recouvert de pavés autobloquants.

Le monument édifié en 1904 pour rendre hommage à l'enfant du pays, l'Amiral Alexandre Peyron, dont la réception à Marines en 1883 est restée mémorable, devient gênant au milieu de la place. Il est déplacé tout en haut dans le coin nord-ouest plus proche de l'église. Dès lors, la place réaménagée va rapidement devenir un parking où les voitures vont occuper tout l'espace.

Disparue, la place née au XIXème est désormais un vaste parking, illustration d'une époque où la voiture est reine.

Puis en 2017, on décide de jouer la carte de la renaturation avant l'heure sur cette place qui n'est pas « standard » : ni carrée, ni ronde, ni plate, certes, mais elle a depuis l'origine une pente douce. Son aménagement va épouser la topographie du lieu par la mise en place d'ondes de pavés de grès de réemploi suivant les micro-courbes de niveau.

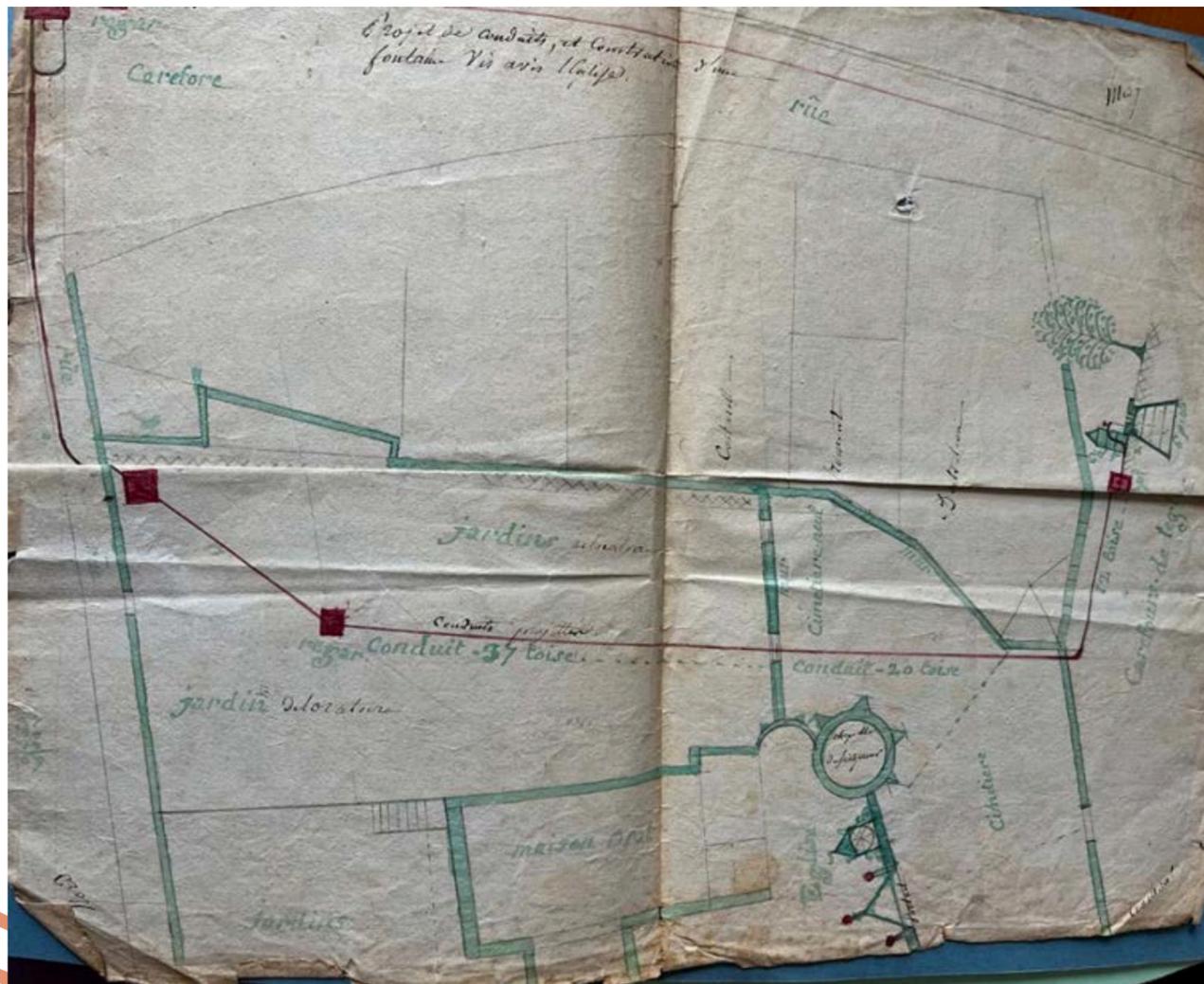


COURBES DE NIVEAU DE LA PLACE

Les pieds de l'église sont débarrassés de leur pavage pour laisser la terre gérer les précipitations issues des gargouilles, des massifs couvre-sol rustiques et économes en eau sont plantés ...

Le tout-bitume, facteur aggravant le réchauffement des centres-villes, est abandonné, la plantation d'arbres complète les parterres. La voiture boutée hors de la place se retrouve dans un parking à proximité, également végétalisé avec des arbres de haute tige.

FONTAINE



La fontaine fut construite en 1798. Sur le plan, on peut voir la conduite en terre cuite qui descend des Hautiers pour alimenter la fontaine.



La fontaine est bien restée à l'entrée de la place, pas loin de l'orme récemment planté en souvenir de cette ancienne Place de l'Orme. Une copie en a été réalisée à l'entrée du château, place Ernest Peyron.



« Voyage » de la statue de l'Amiral Alexandre Peyron sur la Place



VERS 1960



APRÈS 1983

Maintenant, le monument est installé à l'entrée de la place, à côté de la fontaine. Après discussion sur l'orientation du buste, le regard de l'Amiral est tourné vers l'ouest, le grand large, l'océan ...



EN 2019



EN 2024

7. AMÉNAGEMENT FINAL DU CENTRE-BOURG

L'équipe municipale a exprimé sa volonté de restructurer le centre-bourg en valorisant le patrimoine architectural que constitue l'ensemble de la mairie, l'église, le presbytère et l'Oratoire, objectif affiché depuis 2017.

Cette restructuration a pu bénéficier d'un dispositif de soutien régional au taux de subventionnement intéressant, 1 340 850 € soit près de 60 % du coût global. Le contrat régional obtenu concernait trois opérations : le réaménagement du centre-bourg, les fenêtres, la toiture et le plancher bas du comble du presbytère, la réfection du terrain d'honneur du stade et de la piste cendrée. Le contrat régional a alloué pour le centre-bourg 1 165 850 € de subventions (832 750 € de la part de la Région et de 333 100 € de la part du Département), et il a été complété par une dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat de 175 000 €. Le coût initial de l'opération était prévu de 1 900 000 € HT, le coût réel atteignit 2 019 196 € HT. Le coût réel pour la commune a donc été de 678 346 € HT.

Aménagement du centre-bourg de Marines

<p>Maitrise d'ouvrage Commune de Marines 95640 Marines 01.30.39.70.21</p> <p>Maitrise d'oeuvre LES RONDEAUX paysagistes 75010 Paris 06.28.96.40.69 SERVICAD Ingénieurs Conseils 92150 Suresnes 01.41.44.06.11 BENOÎT MAFFRE - Architecte du Patrimoine 27320 Droisy 02.32.30.57.97</p> <p>3RA</p> <p>Coordonnation SPS Dekra Industrial 95800 Cergy 01.55.48.22.02</p> <p>Lot 1 - Voirie et Réseaux Divers COCHERY 95480 Pierrelaye 01.34.18.39.00 FORUM ENVIRONNEMENT 95540 Méry-sur-oise 01.34.48.18.18</p> <p>Lot 2 - Maçonnerie CCR 95660 Champagne-sur-Oise 01.34.70.12.36</p> <p>Lot 3 - Plantations PINSON PAYSAGE NORMANDIE 27100 Val-de-Reuil 02.32.63.36.50</p> <p>Lot 4 - Métallerie - Serrurerie SCMMS 93120 La Courneuve 01.48.36.00.11</p>	<p>PR 95370 18 80001</p> <p>Coût de l'opération : 1 900 000 € HT Contrat régional : 1 165 850 € HT</p> <p>Travaux réalisés avec le concours financier de :</p> <p>Partenaires :</p>
--	---

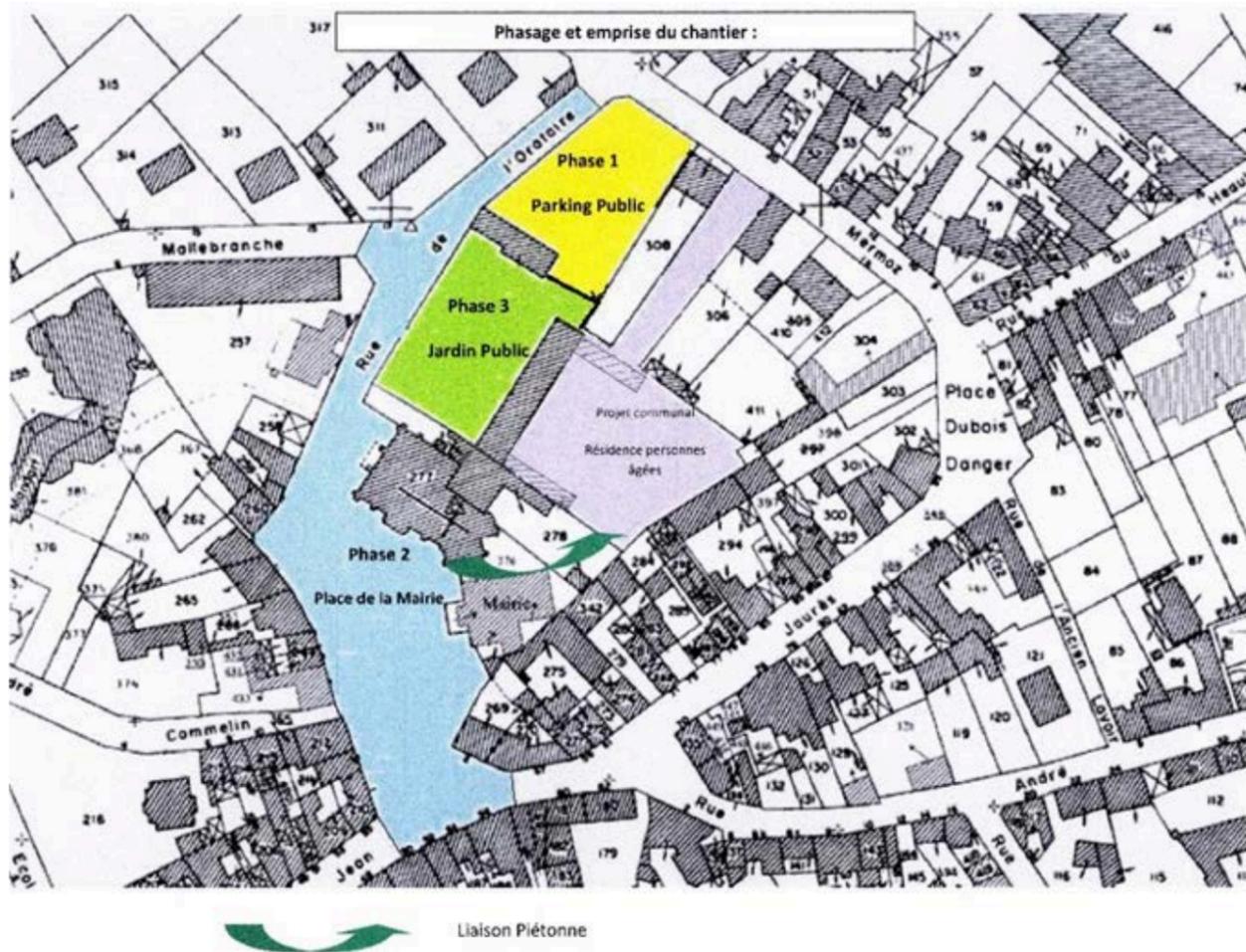
Travaux réalisés avec le concours financier de :

Partenaires :



PLAN DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT

PHASAGE



- Pinson Paysage pour la fourniture de la terre, des arbres, arbustes et plantes diverses ;
- SCMMSC pour la serrurerie (grilles et portails).

Le groupe de pilotage comprenait des représentants de la commune (Maire et plusieurs Adjointes), des représentants des services communaux (DGS et Responsable des affaires générales, Responsable des services techniques), des représentants du PNR du Vexin Français (M. Patrick Gautier dirigeant le pôle aménagement) et des Bâtiments de France (M. Jean-Baptiste Bellon, Architecte des Bâtiments de France Chef de l'UDAP du Val d'Oise).

Quelques photos du déroulement des travaux :

Choix des entreprises et groupe de pilotage

Le choix du maître d'œuvre s'est porté sur l'agence Les Rondeaux (Paris). La consultation des entreprises s'est déroulée de mai à juillet 2018. Les quatre lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Cochery et Forum Environnement pour le terrassement, les VRD (voiries et réseaux divers) et le pavage ;
- CCR pour la maçonnerie (démolitions, construction de murs, murets, ouvrages divers) ;



AVRIL 2019

AVANCEMENT AVRIL-MAI 2019

LES MARCHES
EN PIERRE CALCAIRE DE SAINT MAXIMIN



LA PIERRE DE SOUPPES (CALCAIRE LACUSTRE, PALÉOGÈNE, ÉTAGE SANNOISIEN, DE 35 MILLIONS D'ANNÉES)



LE JARDIN DE L'ORATOIRE, FOUILLES OCTOBRE 2018
PUIS AVANCEMENT MAI ET OCTOBRE 2019
PUIS AVRIL 2020 PUIS ÉTAT JUNI 2021



LE PARKING,
FOUILLES OCTOBRE
2018
PUIS AVANCEMENT
MAI 2019





LA RUE DE
L'ORATOIRE,
AVANCEMENT
EN SEPTEMBRE ET
OCTOBRE 2019



LA PLACE AVANT LES TRAVAUX



LA PLACE EN MAI 2019



LA PLACE EN JUIN ET JUILLET 2019



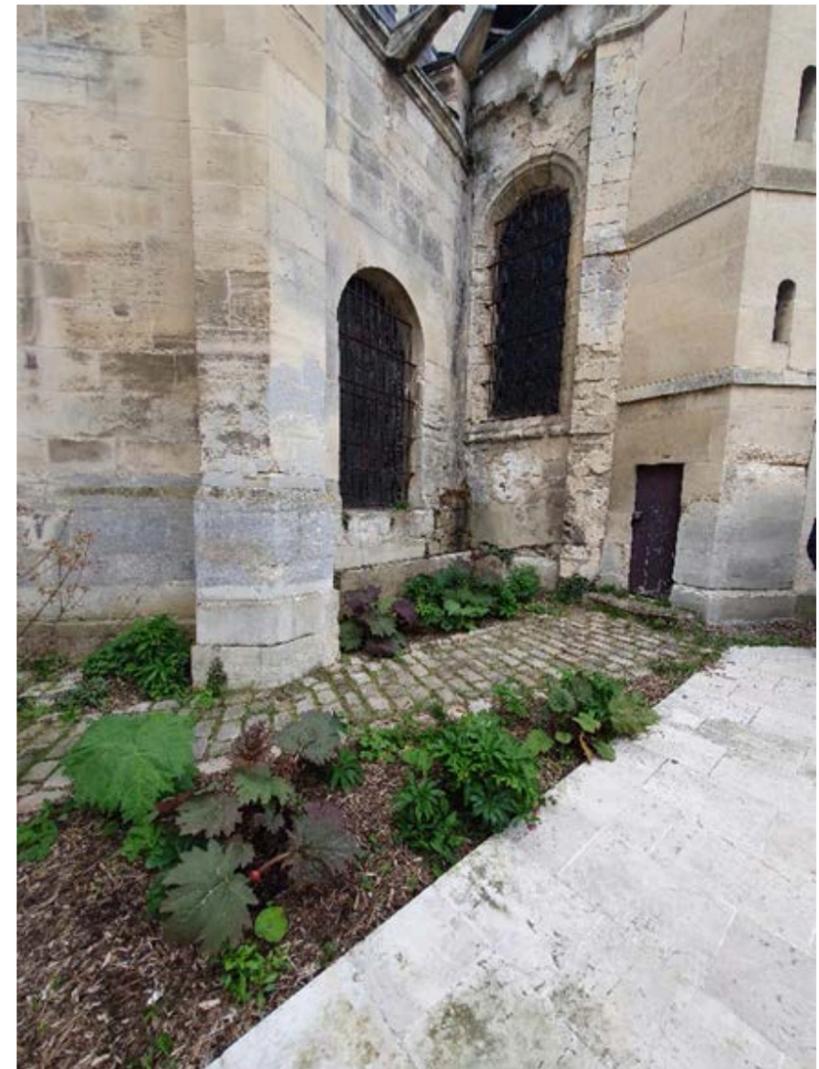
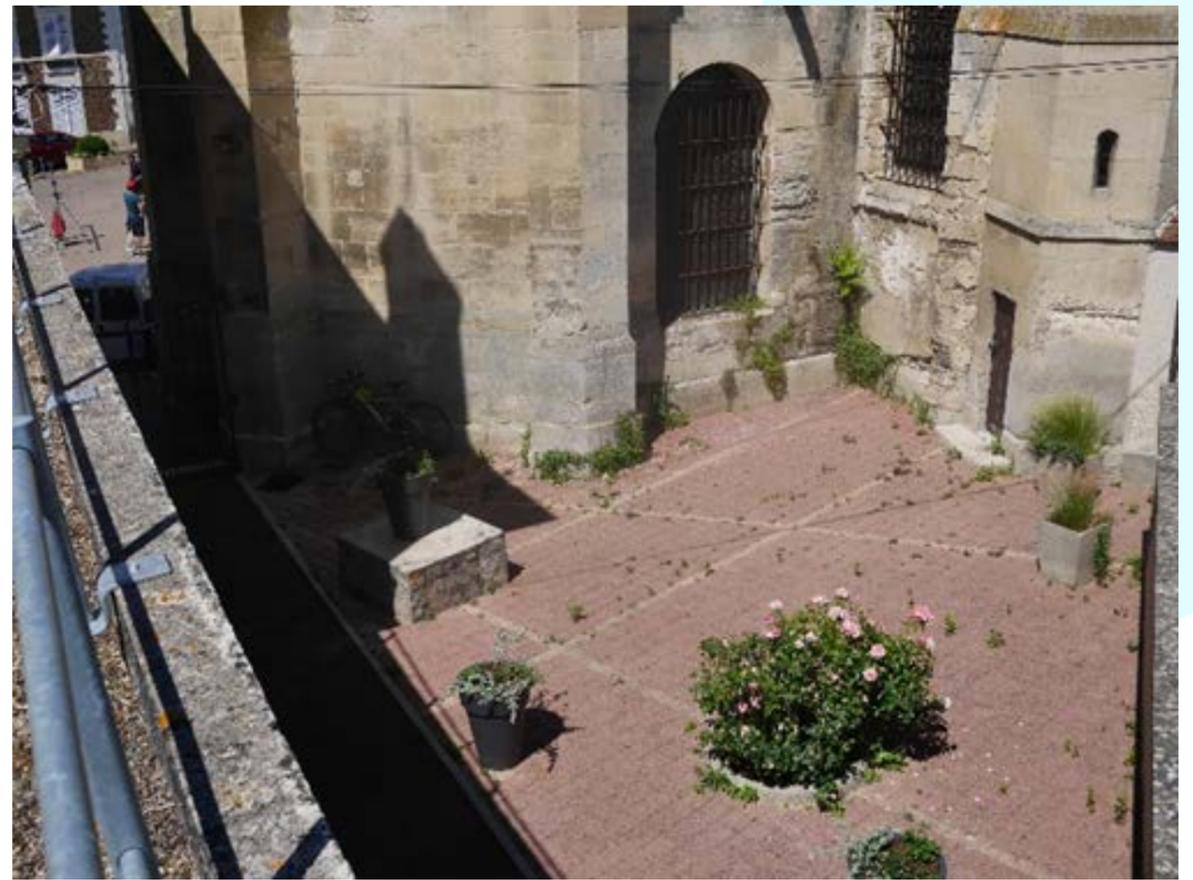
LA PLACE EN DÉCEMBRE 2019



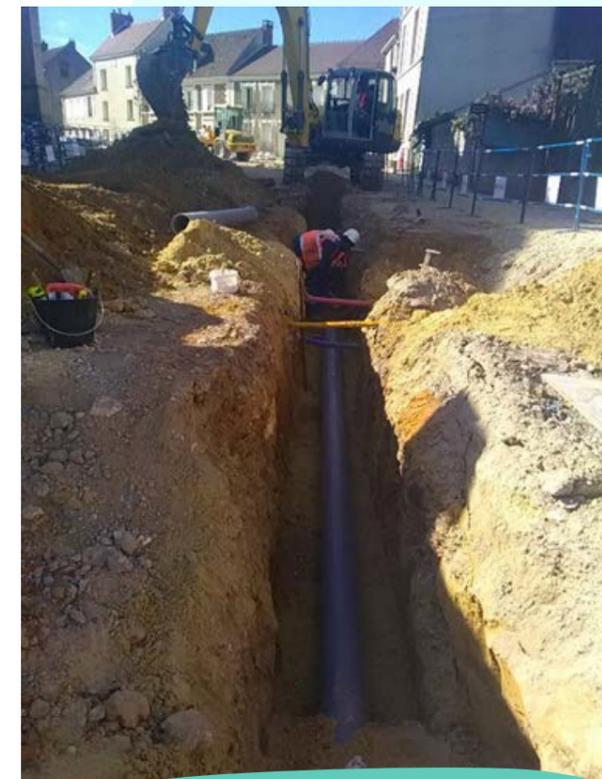
LA PLACE EN JUILLET 2024



DÉMINÉRALISATION DES PIEDS DE L'ÉGLISE



UN DÉTAIL POUR LES PLANTATIONS : LE TROU DE L'ORME, EN MAI 2019 ET L'ORME EN JUIN 2024



UN DES TRAVAUX DE V_RD EN SEPTEMBRE 2019

RESTAURATION DU MUR D'ENCEINTE DU NOUVEAU PARKING EN MAI 2019



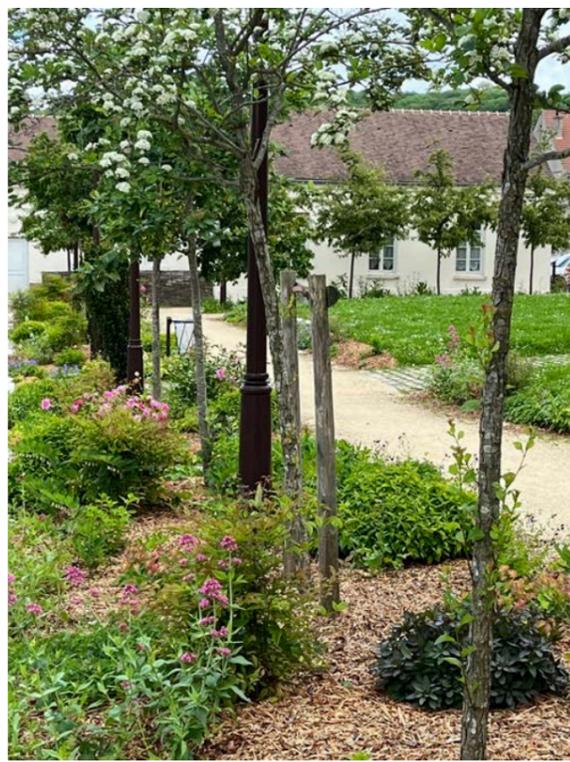
DÉTAILS ACTUELS DE MOBILIER, DONT LES BANCS DU JARDIN DE L'ORATOIRE EN PIERRE CALCAIRE DE SAINT MAXIMIN



8. LA VÉGÉTALISATION

L'agence de paysage et d'urbanisme Les Rondeaux a guidé le projet communal en proposant des végétaux adaptés aux différents lieux et aux impératifs d'une gestion durable et économe en main d'œuvre et en eau.

- Les arbres : en premier lieu, l'orme pour perpétuer le souvenir de la Place de l'Orme. Mais également des ifs, des tilleuls, des charmes, des érables, des sorbiers et des pommiers ornementaux. Voir ci-après le plan des arbres du parking et le plan des arbres du jardin de l'Oratoire
- Les arbustes : aubépines, cornouillers, noisetiers, seringat, arbres de Judée, petits érables, bambou sacré, lilas, rosiers grimpants odorants dans le jardin de l'Oratoire.

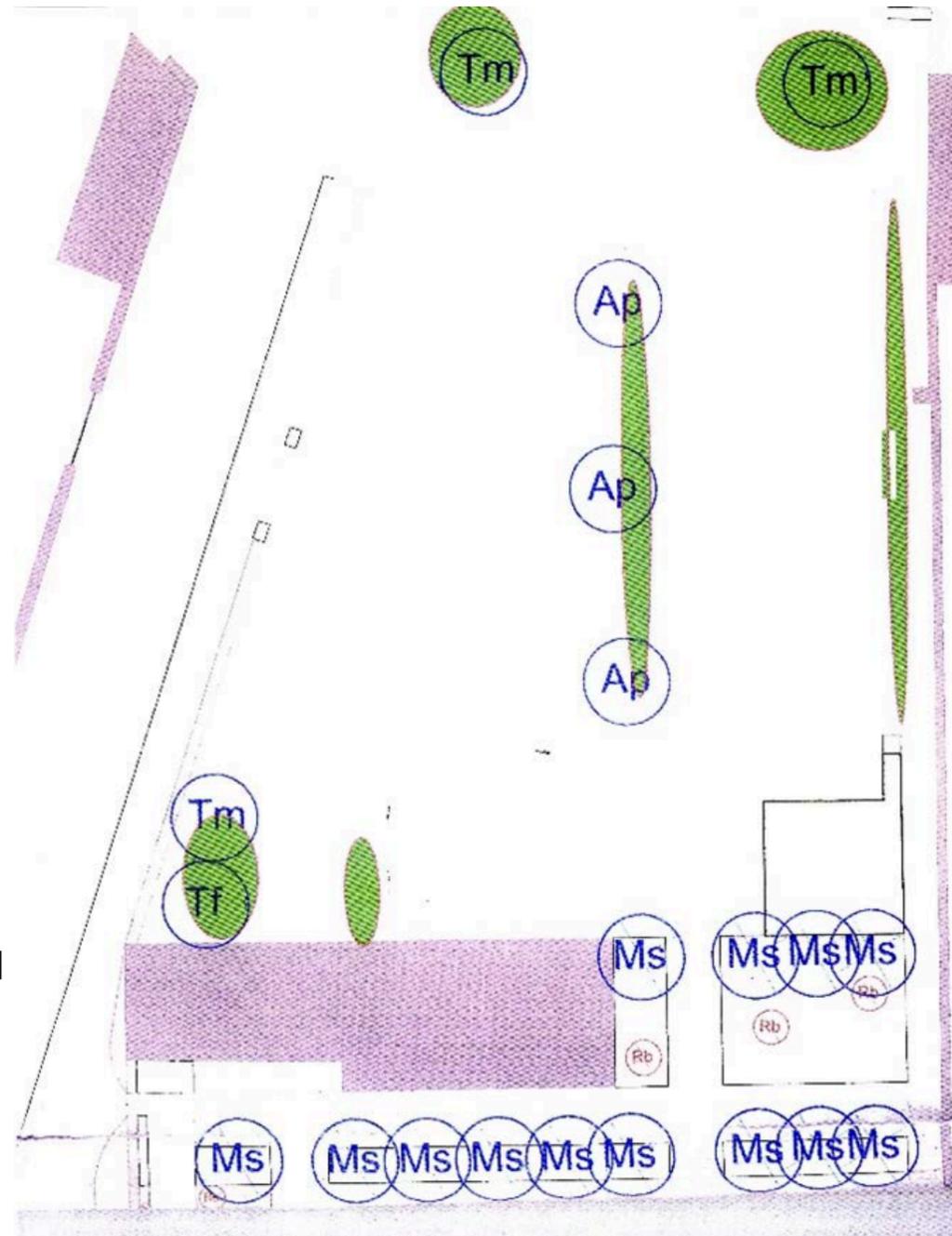


- Plusieurs types de massifs :
(outre le massif, existant au pied du bâtiment de l'Oratoire, de *Lonicera nitida*, conservé et taillé) :
 - . bandes fleuries aux pieds des pommiers (dont fusain persistant à fleurs blanches et fruits rouges)
 - . bandes fleuries du jardin (dont fleur des elfes, alchémille, géraniums, phlox bleu tapissant, fougères, sceau de Salomon, cœur de Marie)
 - . jardins d'ombre (dont rhubarbe décorative, saxifrage vivace du Tibet, herbe aux écus, hellébore rouge foncé, géraniums, chou nuage blanc)
 - . bandes fleuries aux pieds d'église et mairie (dont valériane des jardins, sauge de Jérusalem, rose trémière, monnaie du pape, barbe de Jupiter, anémone du Japon, ancolie, angélique rouge, grande marguerite vivace)
 - . parterre du parking (dont framboisier rampant de Taïwan de couleur sublime en automne, fusain nain orange vif à l'automne)
 - . allée champêtre montant vers la mairie (dont trompettes blanches du Japon, symphorine, potentilles, spirée, viole,)
 - . pieds d'arbres (dont petite pervenche pérenne, arbre aux perles rouges)
- Et des espaces engazonnés et des pavés enherbés.

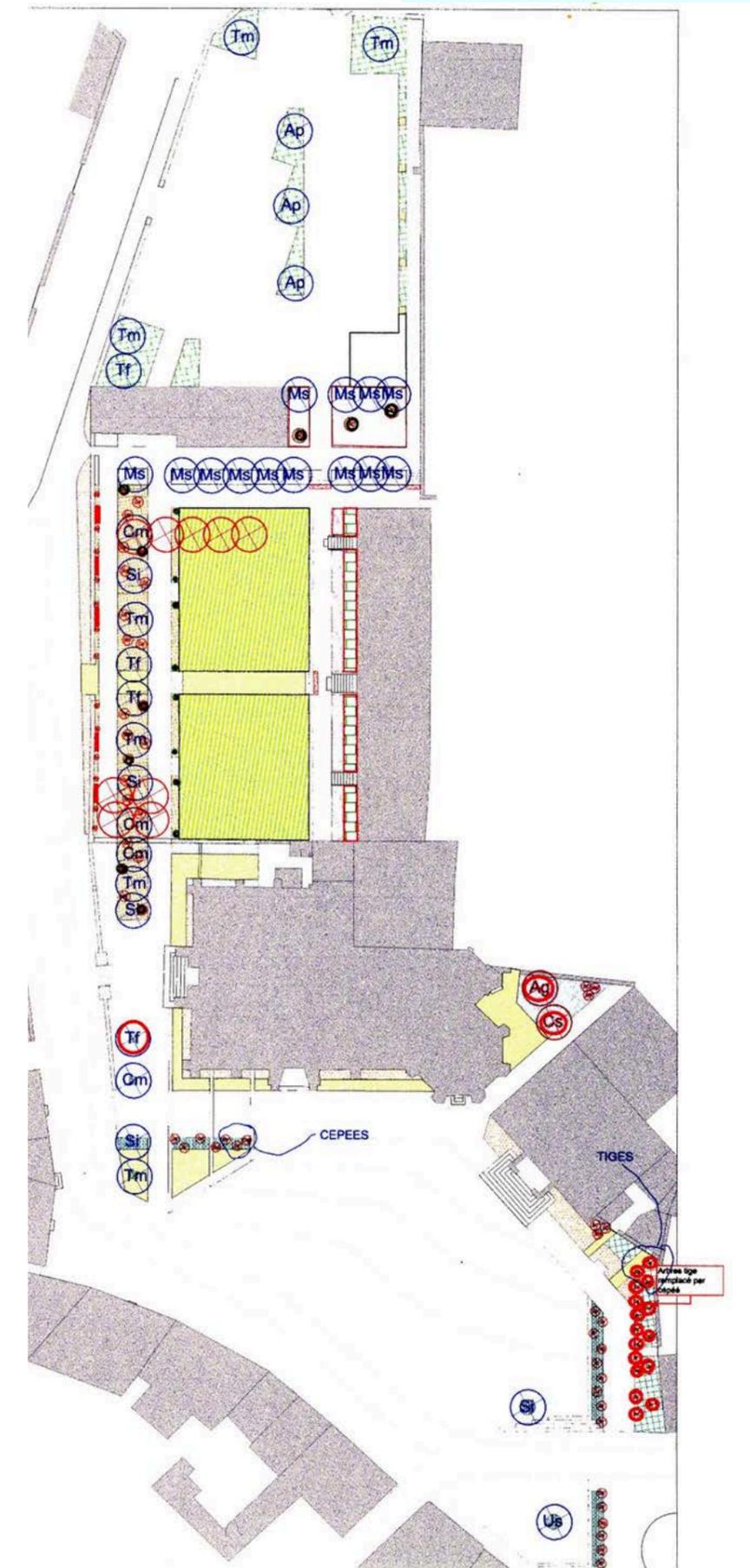
PLAN DES ARBRES DU PARKING

Symboles des arbres

- Us : orme
- Si : alisier de Suède
- Tf : if
- Cm : aubépine
- Tm : tilleul de Mongolie
- Ap : érable plane
- Ms : pommier ornemental



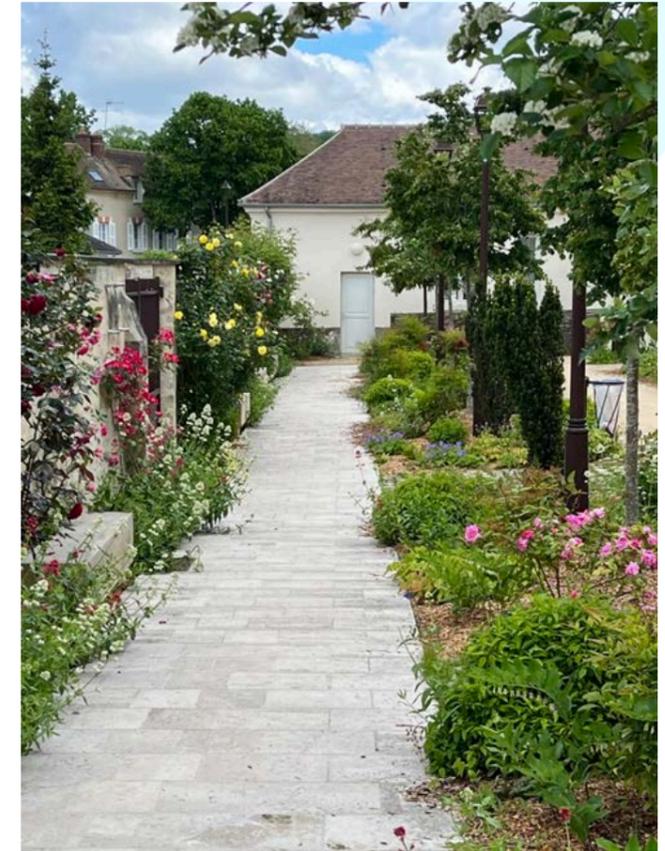
PLAN DES ARBRES DU JARDIN DE L'ORATOIRE



AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ RÉALISÉ DEVANT L'ORATOIRE



LE JARDIN DEVANT L'ORATOIRE



EXEMPLES D'AUTRES FLEURISSEMENTS



Le grand jardin qui sera disponible à l'arrière de l'Oratoire, sera aménagé dans le même esprit que le jardin dont on profite actuellement devant l'Oratoire.

9. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Le maître d'œuvre et les entreprises ont beaucoup apprécié ce chantier.



10. APPROPRIATION DU RÉAMÉNAGEMENT PAR LES MARINOIS

Les Marinois ont suivi de près tous les travaux de réaménagement et beaucoup d'occasions leur permettent maintenant de s'approprier ce nouveau centre-bourg.





L'acceptation de l'ensemble du réaménagement n'a pas été évident pour les riverains de la place. Ils perdaient par exemple l'avantage de trouver leur voiture toujours garée sur la place tout près de leur maison ... Mais de nombreux témoignages se révèlent aujourd'hui très positifs.



A la fin des travaux, les conditions sanitaires « COVID » n'ont pas permis l'inauguration de ce nouveau centre-bourg. C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé de mettre à l'honneur la réalisation de cet aménagement patrimonial lors des Journées Européennes du Patrimoine **2024**.



BIBLIOGRAPHIE

Les textes de cette exposition ont été largement inspirés des ouvrages suivants :

- Histoire de Marines - 1883, Georges Veyret
- Marines et son histoire - 2009, José Gilles
- Bulletin n°83 - 2018, Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin (SHAPVOV)
- Bulletin n° 78 - 2023, Amis du Vexin Français (article de Jean Loriné sur la restructuration du centre-bourg)
- Etude préalable aux travaux de restauration de l'église Saint Rémi de Marines - novembre 2020, Arch-R Riccardo Giordano, Architecte en chef des Monuments Historiques
- Restauration du toit et du plancher bas du comble du corps central du presbytère de l'église Saint Rémi de Marines, Rapport de présentation - janvier 2021, Arch-R Riccardo Giordano, Architecte en chef des Monuments Historiques